

➔ éditeur public dans un Centre de documentation

À chaque fois que je tente d'expliquer à quelqu'un le métier que j'exerce, je rencontre chez mon interlocuteur la même perplexité : le fait de travailler comme éditeur public pour le ministère de l'Éducation nationale n'éveille pas d'écho particulier, et, si l'on ajoute à cela la mention du réseau SCÉRÉN-CNDP-CRDP, qui est mon employeur, le mystère s'épaissit encore.

Et pourtant ce réseau SCÉRÉN emploie plus de 3000 personnes sur l'ensemble du territoire dans 115 centres qui vont de l'échelon national (le Centre National de Documentation Pédagogique) jusqu'au plus local (les Centres Départementaux de Documentation Pédagogique), en passant par l'échelon académique (les CRDP). Tous ces personnels ont pour mission d'aider et d'accompagner les enseignants et tous les acteurs du système éducatif dans leur tâche avec les élèves (à l'école, au collège et au lycée) ou dans leur parcours de formation initiale et continuée. Notre cas est assez exceptionnel et, chaque année, des délégations étrangères viennent observer le fonctionnement de cette institution.

Dans la mesure où nous sommes chargés de proposer aux établissements scolaires et aux enseignants des ressources pédagogiques pour faciliter leur travail, le premier service rendu est d'ordre documentaire (il en reste des traces dans la dénomination de nos centres) : nous offrons ainsi un vaste réseau de médiathèques pour des emprunts et des consultations sur place. Aujourd'hui, bien entendu, les ressources se trouvent aussi en ligne et, sur chacun de nos sites, des professionnels produisent des sélections, des dossiers... qu'ils mettent à la disposition de tous ceux qui peuvent être concernés.

S'y ajoute, à l'échelon local, un rôle de conseil, d'expertise, d'animation et de formation, en complément de ce qui est dispensé déjà par les IUFM. La demande en matière de TICE (technologies de l'information et de la communication dans l'École) est particulièrement forte actuellement, mais aussi en matière d'éducation scientifique et technique dans le premier degré ou de documentation et de littérature de jeunesse pour faire vivre les bibliothèques scolaires (BCD et CDI).

Tout naturellement notre réseau a été amené progressivement à produire lui-même un certain nombre de ressources et il est devenu l'éditeur de son propre ministère. Ainsi le CNDP publie depuis longtemps le BO, le RLR (Recueil des Lois et Règlements) et les Programmes pour chaque niveau et chaque discipline. Mais il est aussi, en partenariat avec la Cinquième, un

gros producteur d'audiovisuel (une trentaine d'heures pour l'antenne et 50 titres de cassettes et de DVD en moyenne par an). Chacun des 31 CRDP est également éditeur en région et inscrit ses publications dans le cadre du réseau national de diffusion : au total, plus de 2000 références sur tout support au catalogue général, sans oublier l'édition en ligne qui s'est considérablement développée depuis 3 ou 4 ans et offre actuellement des ressources diversifiées sur 40 sites et un portail pour les professionnels de l'éducation, Éduclit.

Ces quelques précisions sont sans doute nécessaires pour comprendre la spécificité de notre métier d'éditeur public à la fois autonome et solidaire de l'ensemble.

Quelles relations avec les éditeurs privés ?

Elles sont forcément ambiguës puisqu'elles s'inscrivent dans un rapport au marché et à la concurrence. Un décret a pourtant bien balisé le terrain, nous interdisant, entre autres, de publier pour les élèves (autrefois dit des manuels scolaires et du parascolaire) ainsi que de la littérature. Nous est dévolue la cible des enseignants et des partenaires du système éducatif, même si, là encore, nous nous retrouvons sur le même champ qu'un certain nombre d'éditeurs privés, grands ou plus petits, très spécialisés, qui ont depuis longtemps développé des collections pédagogiques. Pour autant, nous essayons de travailler de façon alternative par rapport à leur production, évitant les doublons et recherchant les créneaux peu ou mal couverts, dans une logique de service public. Assez récemment les co-éditions se sont multipliées, en particulier dans le domaine de l'éducation artistique à l'École autour duquel des éditeurs d'art ont publié de nombreux titres en partenariat avec le SCÉRÉN-CNDP, partageant ainsi le risque éditorial en bonne intelligence.

Un métier passionnant, mais en constante recherche de repères

Il s'agit en effet d'accompagner les évolutions du difficile métier d'enseignant, notamment dans les zones d'éducation prioritaire ou face à des problématiques sensibles comme le fait religieux à l'école, à travers les réformes successives et les changements de priorités ou de dispositifs, mais aussi par rapport à l'image que

pédagogique. Un métier en pleine mutation



se fait notre société de l'École. Il nous faut à la fois épouser les priorités ministérielles et être à l'écoute des besoins de nos collègues. Autant dire que le secret réside dans les réseaux que l'on a su se constituer, interpersonnels mais aussi institutionnels puisque, comme tout éditeur, notre principale quête est celle des auteurs potentiels : enseignants innovants (eh oui il y en a !), formateurs en IUFM, experts dans tel ou tel domaine (artistique par exemple), universitaires...

J'exerce ce métier depuis maintenant dix ans et, si j'effectue un bref retour sur toutes les nouveautés auxquelles les professeurs ont dû faire face durant cette période au fil des ministères successifs, la liste me paraît déjà longue. Je me limiterai, pour illustrer ce point, au champ de l'enseignement du français et des bibliothèques scolaires que je connais particulièrement bien du fait de ma compétence d'origine et des publications que je dirige au CRDP de Créteil (revue et collection Argos). Les années 90 ont marqué une certaine continuité, par-delà les réformes différentes. 1993 et années suivantes : plans de développement des BCD dans les écoles. 1995, 96, 97 : réforme des programmes pour le collège, qui ont introduit la littérature de jeunesse au cœur de la classe de français, aux côtés de la littérature classique, amenant les enseignants à élargir leur corpus et à prendre en compte les lectures personnelles de leurs élèves, à côté des lectures scolaires, plus méthodiques, plus analytiques. Même priorité accordée aux lectures personnelles des jeunes dans les programmes de français pour le lycée d'enseignement général et technologique et dans ceux du Lycée Professionnel, les plus récents (CAP, BEP et Baccalauréat Professionnel) avec des propositions de titres empruntés à la littérature générale contemporaine. 2002 : nouveaux programmes pour l'École qui accordent une place considérable à la lecture et au travail sur des œuvres de littérature en classe et qui proposent, à titre indicatif, une liste de 180 titres pour le cycle 3, liste qui sera actualisée en 2004.

Ces années ont aussi vu les premiers dispositifs interdisciplinaires mis en place sous des appellations diverses : au collège, les Travaux croisés qui deviendront IDD (itinéraires de découverte) en 2001, au lycée, les TPE (travaux personnels encadrés) mis en place la même année et au lycée professionnel les PPCP (projets pluridisciplinaires à caractère professionnel), soulignant ainsi d'un niveau scolaire à l'autre la cohérence des priorités. Ces dispositifs, qui ont vraiment changé le paysage

Collection "Argos Démarches"



Collection "Argos Références"



scolaire, conduisent les enseignants à travailler forcément avec des collègues d'autres disciplines et à ménager pour leurs élèves des espaces d'initiative et de recherche autonome, même s'ils sont soigneusement balisés. Ils redonnent également aux CDI toute leur place de centres de ressources au cœur des démarches pédagogiques. C'est dire si ces années ont été propices pour nous aux publications sous toutes les formes possibles : articles dans des revues, ouvrages rassemblant la substantifique moelle de propositions et d'expériences pédagogiques, vidéos suivant et explicitant le parcours de lecture et de formation critique d'une classe, cédéroms proposant des sélections organisées de documents textuels et iconographiques ou des outils interactifs. Et toujours, quels que soient les ministres, un mot d'ordre repris et amplifié pour que les technologies de l'information et de la communication entrent dans l'École et que les maîtres et leurs élèves se les approprient vraiment.

Et puis, en 2001, une toute nouvelle priorité est fixée par le Ministre de l'Éducation nationale : offrir à tous les élèves, de l'école au lycée, l'opportunité d'une véritable éducation artistique, sans négliger aucun domaine (12 ont été définis), de la littérature au design en passant par le patrimoine et la photographie. Des moyens conséquents ont été attribués pour développer des projets artistiques et culturels dans les classes, pour créer en région des pôles nationaux de ressources qui s'appuient sur des CRDP et des structures culturelles, mais aussi pour éditer des publications de référence et des outils d'accompagnement pour les enseignants. Nos centres éditeurs ont vu, à cette occasion, leur production monter en puissance et en qualité.

Mais, déjà, des rumeurs semblent discréditer cette priorité au profit d'autres, radicalement différentes, comme l'intégration des handicapés ou la prévention de l'illettrisme dès le plus jeune âge, nous amenant à proposer aussi des ressources sur ces thèmes (un site dédié à cette préoccupation a été ouvert pour le Ministère, à l'automne 2003, par le CNDP : bienlire.education.fr).

Le métier d'enseignant comme le métier d'éditeur pédagogique suppose décidément d'être constamment en alerte et d'avoir de grandes capacités d'adaptation...

Plus sérieusement se pose pour nous la question de la pérennité de nos publications puisque, dès qu'une priorité chasse l'autre, nos productions se périment ou perdent de leur actualité pour les enseignants. Alors, un éditeur raisonnable essaye de repérer des besoins invariants, voire criants, par-delà les âges des élèves et le

contexte socio-économique dans lequel s'inscrit l'établissement scolaire : par exemple, gérer des groupes d'élèves de niveau et de motivation hétérogène (nous avons publié en 1994 un livre qui s'est avéré une sorte de best-seller, *Pourvu qu'ils m'écoutent, autorité et discipline dans la classe*), construire avec eux les bases d'une culture commune et partagée avec le plus grand nombre (ce qui m'a amenée à produire dans la collection Argos Démarches aussi bien un titre comme *Pour lire les textes bibliques que Lire et écrire avec le roman policier*), leur apprendre à développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur sens critique à travers une éducation à la citoyenneté ouverte (le CRDP de Créteil compte 3 titres dans son catalogue sur cette problématique, pour l'école primaire, pour le collège et pour le lycée).

Enfin, comme tout éditeur aujourd'hui, nous nous interrogeons sur les équilibres à instaurer entre l'imprimé et le multimédia, essayant de nous adapter aux pratiques professionnelles de nos collègues, en pleine mutation.

Un avenir incertain

Si les enseignants ont bien besoin aujourd'hui d'être rassurés sur le sens de leur mission et sur leur place dans la société, notre réseau d'éditeurs s'interroge également sur les formes de son avenir : en 2003 a été signé par le Premier Ministre le décret qui transfère le CNDP de Paris - affectation logique pour le centre national d'un réseau déconcentré - à Chasseneuil-en-Poitou. Ce décret signe-t-il la fin du pilotage national du réseau, va-t-il amener les centres régionaux à se rapprocher plus étroitement de leurs autorités de tutelle locales (rectorat et conseil régional) ? Quels changements ces mutations en profondeur vont-elles entraîner sur les conditions d'exercice de cette profession ? Notre édition publique elle-même est la cible d'attaques virulentes, en particulier en ce qui concerne sa légitimité à produire de l'audiovisuel et du multimédia.

Autant d'incertitudes qui donneront peut-être prochainement à ma contribution le statut d'un témoignage - certes passionné - sur un métier menacé dans sa dimension de service public.

Annick Lorant-Jolly

Responsable des éditions au CRDP de l'académie de Créteil

www.crdp.ac-creteil.fr